

Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie



DIAGNOSTIC TERRITORIAL 2024

L'avancée en âge est inexorable mais elle est prévisible, collectivement comme individuellement. D'ici 2030, en France, les personnes âgées de 60 ans et plus représenteront un tiers de la population. Il ne s'agit pas d'un simple vieillissement de notre population, mais d'une transition, qu'il convient d'anticiper.

Si les fragilités des personnes âgées et les facteurs d'entrée en dépendance sont bien identifiés, les réponses en terme de prévention doivent répondre à une approche globale, cibler des populations plus spécifiques, mais aussi intensifier la lutte contre le fléau de l'isolement social des aînés sur l'ensemble de notre territoire.

Le diagnostic des besoins est une étape incontournable ; il permet de dresser un portrait territorial quant à la situation de nos aînés.

SOMMAIRE

PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Le vieillissement de la population
Projections

SANTÉ ET DÉPENDANCE

L'espérance de vie
La mortalité
Les Affections de Longues Durées (ALD)
La dépendance
L'offre de soins
L'offre médico-sociale

FRAGILITÉ ET ISOLEMENT SOCIAL

La fragilité sociale
La solitude et l'isolement social

PORTRAIT ÉCONOMIQUE

Un département fragile économiquement
Une forte inquiétude face à l'inflation
L'activité chez les séniors
Autres indicateurs de fragilité économique

LOGEMENT ET HABITAT

Conditions de logement : une majorité de propriétaires en maison individuelle
Qualité de l'habitat
Adaptation des logements et aides techniques

PROFILS SOCIO-SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

LES AIDANTS

Profil des aidants
Une diminution potentielle du nombre d'aidants auprès des personnes âgées dépendantes
Une stratégie territoriale de soutien aux aidants

LA MOBILITÉ DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS

ANNEXE

Sources

PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE

Le vieillissement de la population

- ***Le vieillissement de la population en France en 2023***

Au 1^{er} janvier 2023 :

- ✓ La population des plus de 60 ans représente 27% de la population totale, contre 25% en 2016 ;
- ✓ Les habitants âgés de 20 à 59 ans représentent, quant à eux, presque la moitié de la population (49 %) ;
- ✓ En revanche, la part des jeunes âgés de moins de 20 ans continue à reculer, pour s'établir à 24 %.

- ***Le vieillissement de la population en Bourgogne Franche-Comté en 2023***

D'un point de vue régional, on constate qu'au 1^{er} janvier 2023 :

- ✓ Les moins de 20 ans sont un peu moins nombreux au sein de la région (22%) qu'au niveau national (24%) ;
- ✓ Le pourcentage de personnes ayant entre 20 et 59 ans est également plus faible (47%) qu'au niveau national (49%) ;
- ✓ De fait, la part des 60 ans et plus est plus importante sur l'ensemble de la population de la Bourgogne Franche-Comté (31,1%) que sur l'ensemble de la population française (27,7%) ;
- ✓ Le nombre de personnes ayant 75 ans et plus ne subit pas de forte variation, tant au niveau national que régional.

- ***Le vieillissement de la population dans le Territoire de Belfort en 2023***

Pour notre territoire, les données démographiques par tranche d'âge sont quasiment équivalentes au niveau national au 1^{er} janvier 2023 :

- ✓ 23 % de la population à moins de 20 ans sur notre Territoire (24 % au niveau national) ;
- ✓ 49 % des habitants ont entre 20 et 59 ans, ce qui est identique à la moyenne nationale et légèrement supérieur au niveau régional (47%) ;
- ✓ 28 % de la population a plus de 60 ans, soit 38 283 personnes. 10 % d'entre elles ont plus de 75 ans, tout comme la population française dans son ensemble ;
- ✓ Depuis 2011, le nombre de personnes âgées de plus de 75 ans a augmenté d'un peu plus de 10 %.

Sources : Insee - Estimations de population 2023.

Projections

D'ici 2030 en France, le nombre de personnes âgées de plus de 60 ans augmentera de 15 à 20 millions, et représentera donc un tiers de la population.

Selon les projections de population de l'INSEE, le vieillissement rapide de la population touchera tous les territoires, quel que soit le scénario choisi et ses hypothèses. La progression de la population sera importante jusqu'en 2040 (forte augmentation due à l'amélioration de l'espérance de vie et au passage à ces âges des générations issues du baby-boom), mais devrait être plus modérée ensuite. La composition de notre population changerait de manière beaucoup plus radicale à échéance de 2070 : 35 % de la population aurait alors 60 ans ou plus, contre 27 % en 2023.

Population Année 2023 et projections année 2070				
Donnée géographique	Tranche d'âge	2023*	2070	Évolution
France	moins de 20 ans	24 %	20 %	-3 %
	entre 20 et 59 ans	49 %	45 %	-4 %
	60 ans et plus	27 %	35 %	+7 %
	<i>dont 75 ans et plus</i>	10 %	18 %	+8 %
Bourgogne Franche-Comté	moins de 20 ans	22 %	18 %	-4 %
	entre 20 et 59 ans	47 %	43 %	-4 %
	60 ans et plus	31 %	39 %	8 %
	<i>dont 75 ans et plus</i>	11 %	26 %	+16 %
Territoire de Belfort	moins de 20 ans	23 %	18 %	-5 %
	entre 20 et 59 ans	49 %	45 %	-5 %
	60 ans et plus	28 %	37 %	+10 %
	<i>dont 75 ans et plus</i>	10 %	24 %	+14 %

Source : Insee, estimations de population et scénario des projections de population 2023-2070

Au niveau régional, l'évolution la plus frappante sera l'évolution du nombre de personnes ayant 60 ans et plus, celle-ci représentant alors en 2070 presque 40 % de la population régionale. C'est sur cet échelon territorial que la part des 75 ans et plus connaîtra également la plus forte augmentation : 16 % des personnes de 60 ans et plus auront plus de 75 ans (8 % au niveau national).

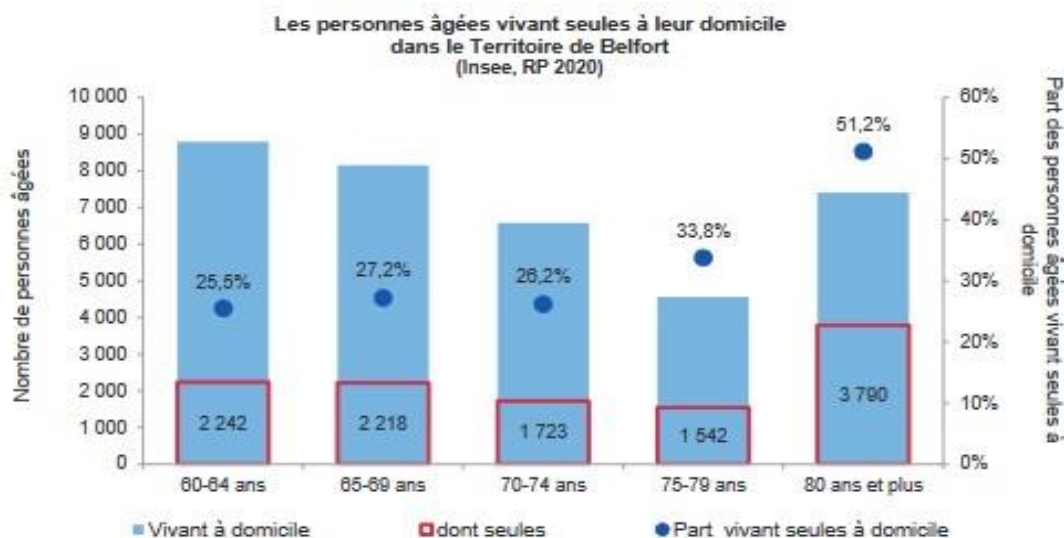
Dans le Territoire de Belfort, les projections de l'INSEE montrent que la part des personnes ayant moins de 20 ans diminuera de 5 %. Il en est de même pour la tranche des 20-59 ans, dont le nombre diminuera aussi de 5 %.

A contrario, la part des 60 ans et plus va subir une évolution de 10 %, dont une part des personnes ayant 75 ans ou plus qui progressera pour sa part de 14 %. Les projections faites au niveau national semblent donc s'accroître au niveau du département : moins de jeunes à horizon 2070, plus de personnes de 60 ans et plus, et un nombre de personnes âgées de 75 ans et plus en forte croissance.

Vieillesse et mode de vie

La proportion de personnes vivant seules à leur domicile augmente avec l'âge. La part de personnes âgées de 60 ans et plus vivant seules à domicile dans le Territoire de Belfort est légèrement supérieure à la moyenne métropolitaine : 32,4% contre 31,5%.

Dans le Territoire de Belfort, 44,6% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules à leur domicile (soit 5 331 personnes).



Les écarts d'espérance de vie entre les sexes contribuent à ce que les femmes vieillissent plus souvent seules.

Ainsi, près de la moitié des femmes de 70 ans et plus vivent seules chez elles dans le Territoire de Belfort, ce qui est le cas de 19,9 % des hommes aux mêmes âges.

Ces ratios atteignent 55,6% pour les femmes et 23,9% pour les hommes chez les plus de 80 ans.

SANTÉ ET DÉPENDANCE

L'espérance de vie

L'espérance de vie à la naissance, calculée tous les ans par l'Insee, est l'un des indicateurs de santé le plus fréquemment utilisé pour connaître l'état de santé d'une population. Il correspond au nombre moyen d'années qu'une génération fictive peut espérer vivre en étant soumise, à chaque âge, aux conditions de mortalité d'une année donnée.

Dans le Territoire de Belfort, l'espérance de vie des femmes à la naissance est de 83,9 ans, celle des hommes de 79,1 ans en 2022 (Données Compas). Pour autant, l'espérance de vie à la naissance des femmes est inférieure au niveau métropolitain (85,3 ans) tout comme celle des hommes (79,4 ans).

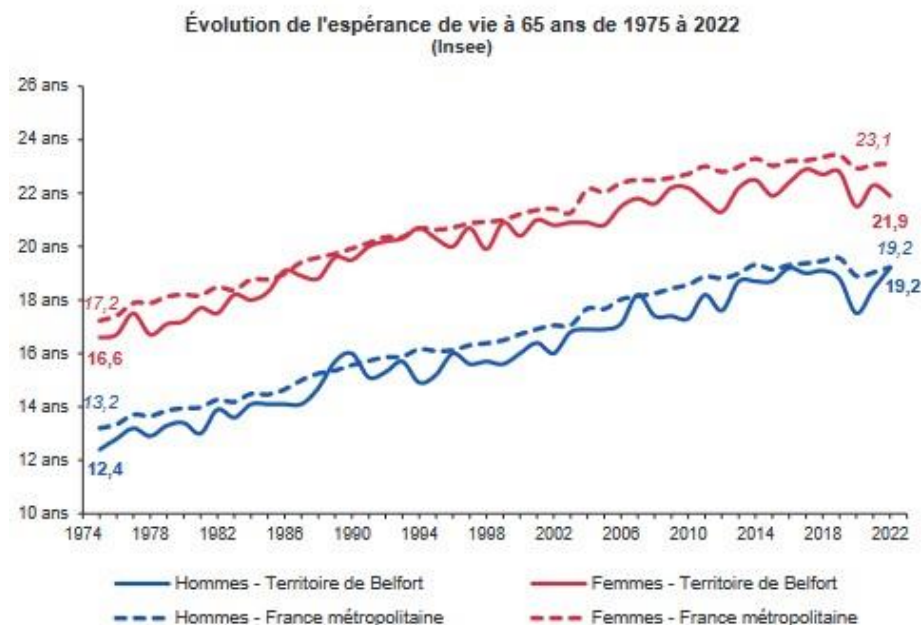
Depuis 1999, les gains obtenus par les femmes sont moins élevés que ceux des hommes et l'écart entre les sexes se resserre : de 7,4 ans en 1999, il est passé à 4,8 ans en 2022. Cet écart est inférieur à celui observé en France métropolitaine (5,9 ans). Le rapprochement des modes de vie entre hommes et femmes constitue l'un des éléments d'explication.

En 2022, dans le Territoire de Belfort, à 65 ans les femmes peuvent espérer vivre encore 21,9 années en moyenne et les hommes 19,2 années, ce qui est inférieur au niveau métropolitain.

Au-delà de la seule espérance de vie, il convient de considérer la notion d'espérance de vie en bonne santé. En France métropolitaine, en 2021, avoir 65 ans c'est pouvoir vivre :

- environ 12 ans en bonne santé,
- environ 9 ans avec des limitations dans le quotidien (plus ou moins lourdes).

Les femmes ont une espérance de vie en bonne santé supérieure d'un peu plus d'un an aux hommes mais avec un risque d'années vécues avec une limitation d'activité supérieur de trois ans.



Sur le temps long, l'espérance de vie à 65 ans a été moindre dans le Territoire de Belfort au regard de la France métropolitaine. Mais le département a rattrapé son retard chez les hommes.

L'espérance de vie à 65 ans pour les hommes est désormais identique à la moyenne nationale (19,2 ans). Un désavantage subsiste pour les femmes (23,1 ans en France métropolitaine contre 21,0 ans dans le Territoire de Belfort).

Cette différence de genre explique le classement peu favorable du Territoire de Belfort parmi l'ensemble des départements concernant l'espérance de vie à 65 ans (cf. graphique). Il faut noter que le rattrapage de l'espérance de vie post-Covid n'est pas complet dans le département.

La mortalité

Du fait de l'arrivée des générations nombreuses du baby-boom à des âges de forte mortalité, le nombre de décès a tendance à augmenter ces dernières années (+ 0,7 % par an en moyenne entre 2004 et 2014, puis + 1,9 % entre 2014 et 2019), mais l'augmentation en 2020 a été sans commune mesure du fait de l'épidémie de Covid-19.

Avec un taux brut de mortalité de 10.6‰ en 2022, le Territoire de Belfort occupe le 59ème rang des départements métropolitains.

Toutefois, ce taux de mortalité brut ne tient pas compte des différences de structure par âge entre département. Ainsi, un département dont la population est âgée peut avoir un taux brut de mortalité relativement élevé uniquement du fait de sa structure d'âge.

Les taux de mortalité standardisés permettent de corriger ces effets de structure par âge. Le taux de mortalité standardisé pour les moins de 65 ans est de 2,0‰ dans le Territoire de Belfort (33^{ème} rang métropolitain) et de 40,4‰ pour les personnes âgées de 65 ans ou plus (35ème rang).

En comparaison avec la moyenne métropolitaine, les taux de mortalité standardisés du département sont supérieurs : 2,0‰ contre 1,8‰ pour les moins de 65 ans et 40,4‰ contre 38,5‰ pour les 65 ans et plus.

Par ailleurs, le taux de mortalité standardisé du Territoire de Belfort est supérieur à celui de la région pour les moins de 65 ans (1,9‰) et les 65 ans et plus (39,7‰).

Les Affections de Longues Durées (ALD)

Les ALD sont des affections dont la gravité et/ou le caractère chronique nécessite un traitement prolongé et une thérapie particulièrement coûteuse et pour lesquelles le ticket modérateur est supprimé.

Avec les données de mortalité, les ALD permettent de présenter les principales caractéristiques d'état de santé d'un territoire, et d'identifier les zones particulièrement concernées par certains problèmes de santé.

Au 31 décembre 2022, 24 945 assurés de 17 ans ou plus sont admis en Affections de Longue Durée dans le Territoire de Belfort, soit 22.3% de la population du même âge du département.

Au niveau régional comme départemental, les principales causes de prises en charge pour ALD sont les suivantes :

- ✓ Diabète de type 1 et de type 2 ;
- ✓ Cancer ;
- ✓ Maladie coronaire ;
- ✓ Insuffisance cardiaque grave, troubles du rythme grave, cardiopathies valvulaires ;
- ✓ Les affections psychiatriques de longue durée.

Les maladies neurodégénératives sont des maladies dont la fréquence augmente de manière importante avec l'âge. On estime qu'il y a actuellement en France :

- ✓ Plus d'un million de personnes touchées par la maladie d'Alzheimer et autres démences ;
- ✓ Environ 160 000 personnes traitées pour la maladie de Parkinson ;
- ✓ Environ 2 300 nouveaux cas par an de maladies du motoneurone, dont la principale cause est la sclérose latérale amyotrophique (SLA).

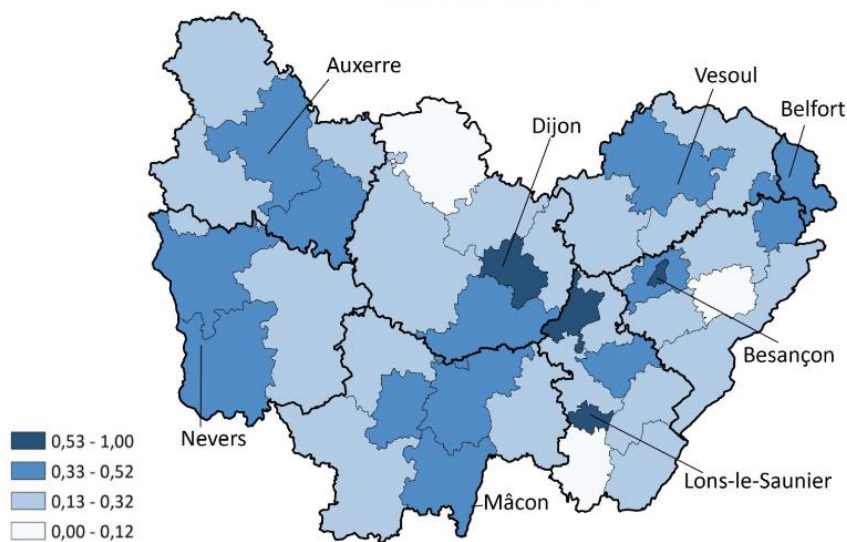
En raison du vieillissement progressif de la population et de l'absence de traitements curatifs, le nombre de personnes souffrant de maladies neurodégénératives a considérablement augmenté au cours des dernières décennies et devrait croître de manière régulière dans les années à venir.

• Focus sur les cantons du département et la maladie d'Alzheimer

- ✓ Le sud du département est particulièrement touché ;
- ✓ Le nord du canton de Grandvillars est le plus touché : entre 53,1 et 73,1 ALD pour 10 000 habitants ;
- ✓ Suivi du sud du canton de Grandvillars, du canton de Delle, de l'est du canton de Giromagny, du canton de Valdoie, du canton de Bavilliers, du canton de Belfort et du canton de Châtenois-Les-Forges : entre 44,5 et 53,4 ALD pour 10 000 habitants ;
- ✓ L'ouest du canton de Giromagny est le canton le moins touché du département (entre 36,6 et 44,3 ALD pour 10 000 habitants).

• ALD pour troubles mentaux

Indice composite de disparité territoriale pour la santé mentale et la psychiatrie par territoire de contractualisation, Bourgogne-Franche-Comté



Sources : Cnamts, RSI, MSA, Insee, ATIH PMSI MCO, Inserm CépiDc, ARS BFC, RPPS, Insee (RP), Insee RP 2012 (APL méthode régionale ARS BFC), ADELI, Drees, exploitation ORS

Le taux régional (204,6 pour 10 000 habitants) d'ALD pour troubles mentaux est comparable au taux national (206,1 pour 10 000 habitants). Les départements de l'Yonne, de la Nièvre et de la Saône-et-Loire présentent les taux les plus élevés.

La région souffre d'une surmortalité par suicide (plus de 25 décès avant 65 ans pour 100 000 habitants chaque année, contre 20 à l'échelle nationale).

À l'échelle infra-départementale (EPCI), les taux varient très fortement pouvant aller, selon les territoires, de 453,3 à 62,2 pour 10 000.

Le Territoire de Belfort présente un taux assez élevé.

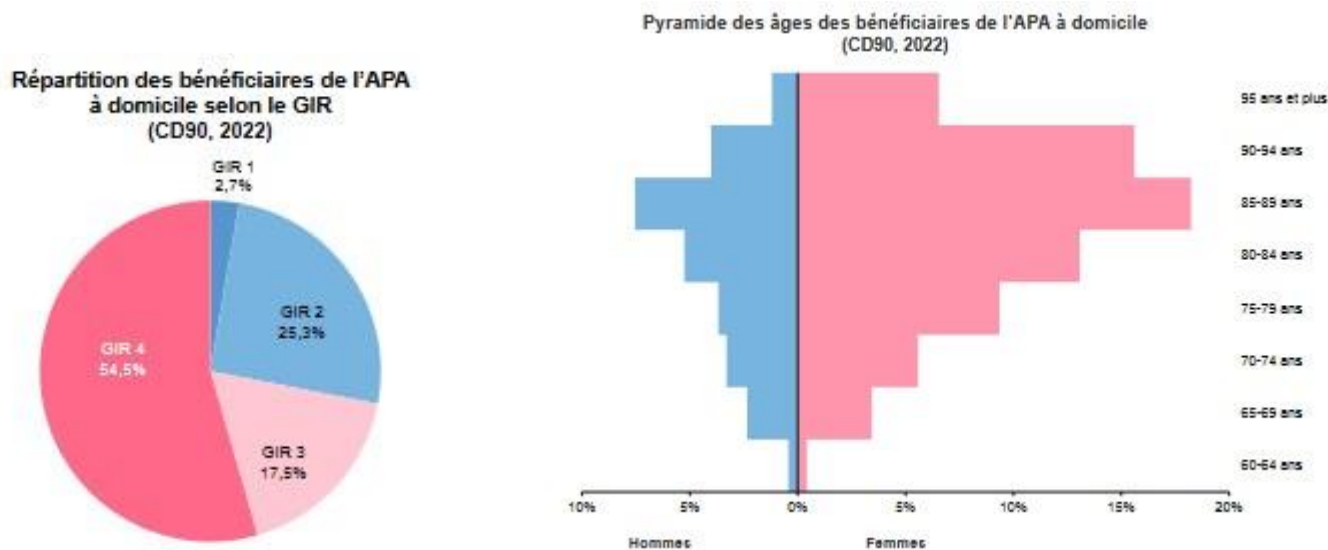
La dépendance

La dépendance d'une personne âgée est définie comme un état durable de la personne entraînant des incapacités et requérant des aides pour réaliser des actes de la vie quotidienne. Le degré de dépendance d'une personne âgée dépend du niveau des limitations fonctionnelles et des restrictions d'activité qu'elle subit, et non directement de son état de santé. La frontière entre dépendance et problèmes de santé est poreuse, dans la mesure où ces limitations résultent souvent de problèmes de santé actuels ou passés.

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) permet de contribuer au financement des aides nécessaires à la prise en charge de la perte d'autonomie de la personne de plus de 60 ans (à domicile ou en établissement). L'Aide Sociale à l'Hébergement (ASH), quant à elle, participe à la prise en charge des frais d'accueil en EHPAD (mais aussi en résidence autonomie et USLD si les établissements disposent de places habilitées à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale).

Le département se caractérise toujours par un fort taux de prise en charge à domicile, qui ne cesse de progresser. En 2022, 15,9% des personnes de 75 ans et plus sont bénéficiaires de l'APA à domicile. Toujours en 2022, 54,5% des bénéficiaires de l'APA à domicile appartiennent au GIR 4 et 2,7% sont totalement dépendant (GIR 1). C'est parmi la tranche d'âge des 85-89 ans que les bénéficiaires de l'APA à domicile sont les plus nombreux, suivi des 90-94 ans et des 80-84 ans.

Les femmes sont très nettement majoritaires (72%) et elles le sont d'autant plus que l'on avance en âge. Cette sur-représentation féminine s'explique par la différence d'espérance de vie entre hommes et femmes (22,9 ans d'espérance de vie à 60 ans pour les hommes dans le Territoire de Belfort en 2022 contre 26,2 ans pour les femmes).



Pour 2023, les données ne sont pas encore consolidées mais la tendance reste la même, c'est-à-dire une majorité de bénéficiaires de l'APA en GIR 4 et une tranche d'âge majoritaire des 85-89 ans.

L'offre de soins

En janvier 2021, 2 904 professionnels de la santé (praticiens libéraux ou salariés dont les salariés hospitaliers) ont été recensés dans le Territoire de Belfort à partir du répertoire national d'identification des professionnels de santé ADELI.

L'offre médicale est plus dense dans notre département qu'au niveau national en médecins spécialistes et en sages-femmes, ce qui s'explique par la présence de l'Hôpital Nord Franche-Comté à Trevenans. Par contre le département est moins bien doté en chirurgiens-dentistes, orthophonistes, orthoptistes, ou en masseurs-kinésithérapeutes. Les infirmiers représentent 56 % des professionnels de santé du département.

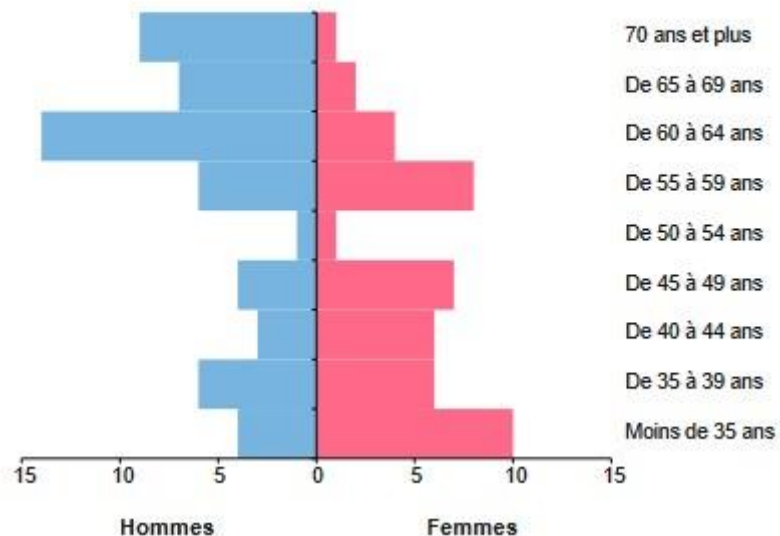
	Territoire de Belfort		France métropolitaine	
	Effectif	Densité	Effectif	Densité
Professions médicales et pharmaceutiques				
Médecins généralistes	184	134	82 414	125
Médecins spécialistes	343	251	117 485	178
Chirurgiens dentistes	78	57	41 615	63
Sages femmes	73	270	21 368	154
Pharmaciens	155	113	68 616	104
Auxiliaires médicaux				
Infirmiers (y compris infirmiers psychiatriques)	1 612	1 178	743 994	1 130
Masseurs kinésithérapeutes	149	109	86 234	131
Orthophonistes	37	27	26 829	41
Orthoptistes	10	7	5 722	9
Pédicures-podologues	22	16	13 906	21
Ergothérapeutes	27	20	14 169	22
Psychomotriciens	29	21	15 009	23
Audio-prothésistes	10	7	4 335	7
Opticiens-lunetiers	92	67	41 437	63
Manipulateurs ERM	83	61	38 842	59

Sources : Drees 01/01/2021 et Insee estimations localisées de population 01/01/2023

Toutefois, les indicateurs ne reflètent pas les disparités territoriales au sein du département qui présentent un risque fort de pénurie de médecins généralistes à moyen terme.

Fin décembre 2022, 100 médecins généralistes libéraux sont recensés dans le Territoire de Belfort, dont 39 dans la commune de Belfort. Au moins un médecin est présent dans 24 communes du département. À l'inverse, plus des trois quarts des communes (77 communes) ne disposent pas de médecins généralistes libéraux.

**Pyramide des âges des médecins libéraux (généralistes et spécialistes)
du Territoire de Belfort fin 2022
(CPAM)**



Plus de la moitié des praticiens a plus de 50 ans (54%), et 37% ont passé le cap des 60 ans.

La pyramide des âges des médecins libéraux met également en avant un sexe ratio déséquilibré avec une sur-représentation des médecins hommes sur le Territoire de Belfort (55% des 99 médecins du département).

L'offre médico-sociale

- *L'offre à domicile*

Le Territoire de Belfort totalise 275 places en services de soins infirmiers à domicile (SSIAD – SPASAD), dont 10 sont dédiées à l'équipe spécialisée Alzheimer (ESA), soit un taux d'équipement de 20,7 places pour 1 000 habitants de plus de 75 ans au 1er janvier 2020 (hors ESA), plaçant le département :

- ✓ Légèrement au-dessous de la moyenne régionale (21) ;
- ✓ Légèrement au-dessus de la moyenne nationale (20).

Cette offre de soins est complétée par les 7 services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD), qui proposent une aide dans les gestes de la vie quotidienne.

- *L'offre en établissement*

Si l'on s'intéresse au taux d'équipement du département, on constate **que celui-ci est doté principalement de places en EHPAD** (Le Territoire de Belfort est plus faiblement doté en places dans des structures non-EHPAD (18,1 places pour 1000 personnes âgées contre 20,8 places pour 1000 au niveau régional et 25,1 places pour 1000 au niveau national)).

En 2023, le département comptait 9 sites géographiques d'EHPAD pour un total de 1 565 places réparties ainsi :

- ✓ 1 184 places d'hébergement permanent (non spécifique) ;
- ✓ 155 places spécialisées (127 places Alzheimer, 28 places PHV et gériatrie-psychiatrie) ;
- ✓ 20 places d'hébergement temporaire ;
- ✓ 83 places d'accueil de jour ;
- ✓ 123 places en unité de soins de longue durée (USLD) localisée sur le site du Chênois à Bavilliers.

La majorité des places disponibles le sont en hébergement permanent pour des personnes sans besoins spécifiques. Le taux d'équipement du territoire en EHPAD est similaire aux tendances nationales.

- *L'offre en logement intermédiaire*

Le département propose également des structures intermédiaires, entre le domicile et l'établissement d'accueil pour personnes âgées, qui viennent compléter l'offre d'accueil pour les personnes âgées :

- ✓ 4 résidences autonomie (ex-foyers-logements : Belfort, Danjoutin, Grandvillars, Delle), pour un total de 120 places ;
- ✓ 5 résidences services (Essert, Châtenois-Les-Forges, Meroux-Moval, Beaucourt et Chaux), pour un total de 90 places.

- *L'offre en famille d'accueil*

En 2023, le Territoire de Belfort compte également 18 accueillants familiaux Personnes Agées et/ou Personnes handicapées, permettant de venir compléter l'offre d'accueil des personnes âgées de 34 places.

Il existe une tension non négligeable sur l'offre en établissement. L'un des enjeux pour le département est de garantir une bonne qualité de service rendu à l'utilisateur, en dépit de cette demande accrue et des difficultés de recrutement qui fragilisent le secteur.

FRAGILITÉ ET ISOLEMENT SOCIAL

La fragilité sociale

Le baromètre de fragilité des personnes âgées de 75 ans et plus est composé de plusieurs indicateurs tels que :

- ✓ La taille du logement ;
- ✓ La présence ou non d'ascenseur ;
- ✓ Vivre dans un logement social ou précaire ;
- ✓ Vivre seul dans le logement ;
- ✓ Posséder une voiture ou non ;
- ✓ Vivre dans un foyer où la personne référente du ménage (PRM) possède un bas taux de formation ;
- ✓ Vivre dans un foyer où la PRM est immigrée.

Pour le Territoire de Belfort, 2 700 des personnes de plus de 75 ans sont en situation de fragilité, soit 22,6% (17,3 % au niveau national et 18,1% pour la région). C'est-à-dire qu'elles cumulent au moins 5 facteurs de risque, les rendant encore plus fragiles.

Pour l'ensemble du Territoire de Belfort, les critères prédominants sont :

- ✓ « Logement collectif sans ascenseur » ;
- ✓ « Logement social ou locataire ».

L'analyse met en avant des différences au niveau local, les facteurs de risque cumulés étant différents d'un canton à un autre :

- ✓ Réunissant presque la moitié de ces personnes fragiles, la Ville de Belfort est particulièrement touchée. 32,2% des personnes de plus de 75 ans résidant dans la ville centre sont ainsi considérées comme fragiles ;
- ✓ Le canton de Delle comptabilise quant à lui 348 personnes fragiles soit 23,4% de sa population de plus de 75 ans.

La solitude et l'isolement social

Pour le Conseil économique, social et environnemental (CESE), l'isolement social est « la situation dans laquelle se trouve la personne qui, du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité, est en situation de souffrance et de danger ».

L'isolement social peut donc signifier l'absence ou la rareté des liens, mais il peut aussi être vécu quand la qualité des relations est insuffisante. La vie sociale n'est pas qu'affaire de quantité : des liens sociaux qui ne nourrissent pas l'individu peuvent provoquer un sentiment d'isolement, alors même qu'il vit au milieu des autres.

En vieillissant, les occasions de perdre des relations se multiplient et celles d'en construire d'autres sont moins nombreuses. La période de l'entrée dans la perte d'autonomie peut coïncider de façon aigüe avec la problématique de l'isolement social, dont les conséquences touchent toutes les dimensions du bien-être des personnes âgées.

Selon une étude de la Fondation de la Croix Rouge française, l'isolement social existe à tous les âges de la vie mais augmente et devient massif pour les plus âgés :

- ✓ Une personne âgée sur 4 (24 %) est isolée (contre 16 % en 2010) ;
- ✓ Quatre millions de personnes âgées de 60 ans et plus vivent seules et un tiers d'entre elles n'a plus personne à qui parler de ses problèmes personnels ;
- ✓ 300 000 personnes parmi elles sont dans un isolement extrême, en situation de véritable « mort sociale », ne voyant plus leurs familles, leurs amis et ne parlant pas, non plus, à leurs voisins ;
- ✓ 1,5 million de personnes de 75 ans et plus vivent aujourd'hui dans une solitude qu'elles n'ont pas choisie, et 15 % d'entre elles n'ont aucun lien social ou familial.

L'isolement social touche surtout les personnes âgées les plus fragiles. Leur tissu social s'appauvrit en particulier pour celles qui, par perte de mobilité ou du fait de leur situation précaire, sont « assignées » dans leur quartier, leur rue, leur palier, voire leur appartement ou leur chambre.

Pour les personnes de 75 ans et plus, on observe un processus de repli sur soi qui les plonge dans l'isolement et la solitude, en particulier à la disparition du conjoint. Faisant face aux pertes de mobilité et d'autonomie, des maladies invalidantes ou dégénératives, elles perdent peu à peu la relation à l'autre, l'accès aux aides et services, à leurs droits, et finissent par vivre dans des conditions indignes.

Là encore, les femmes retraitées, davantage concernées que les hommes par le veuvage, sont les plus touchées.

Selon Les petits frères des Pauvres, 24 % des personnes âgées en France ne nécessitent pas de médicalisation mais ont des problèmes liés à l'isolement, la solitude, une grande précarité, qui appellent un autre type de prise en charge que les EHPAD.

PORTRAIT ÉCONOMIQUE

Un département fragile économiquement

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur, pour une année donnée, au seuil de pauvreté, c'est-à-dire à la moitié du revenu médian de la population totale (OCDE). La pauvreté concerne 15% des habitants du Territoire de Belfort quel que soit leur âge (contre 14% en France métropolitaine et 13% en Bourgogne-Franche-Comté).

Chez les plus âgés, la pauvreté concerne 10% des personnes vivant dans un ménage dont le référent est âgé de 60 à 74 ans et 9% des personnes dont le référent est âgé de 75 ans ou plus. En comparaison, ces taux sont respectivement de 11 et 10% au niveau métropolitain et de 9% à l'échelle régionale pour les deux classes d'âge.

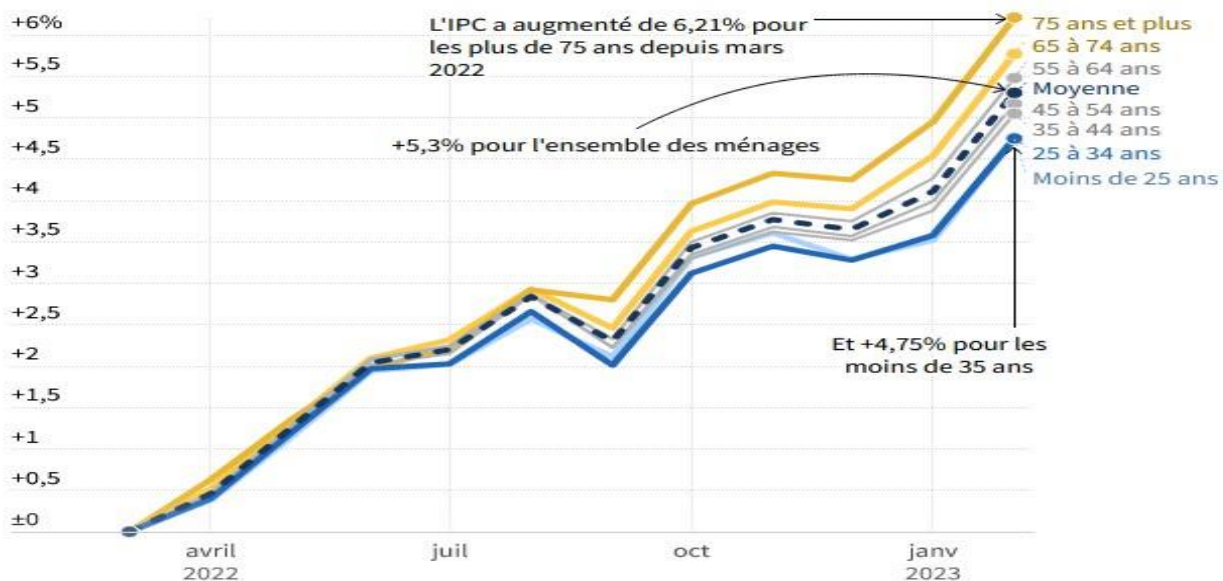
Si la situation des seniors est aujourd'hui plus favorable que celle de l'ensemble de la population, il faut cependant s'attendre dans les années à venir à une précarité accrue chez les personnes âgées.

Une forte inquiétude face à l'inflation

Selon l'enquête IFS-GPMA (baromètre seniors) réalisée en février 2023, 93 % des seniors sont inquiets et constatent une baisse de leur pouvoir d'achat. Un senior sur deux a fortement modifié sa consommation en réduisant, voire en supprimant, certaines dépenses suite à la hausse des prix. Cet impact est plus fort chez les femmes que chez les hommes, notamment du fait que leurs revenus sont moindres.

Les écarts d'inflation s'accroissent selon la classe d'âge

Évolution mensuelle de l'Indice des prix à la consommation entre mars 2022 et février 2023 suivant la classe d'âge de la personne de référence du ménage.



Sur un an, le coût de la vie des plus de 75 ans a évolué de 6,21% et de 5,77% pour la classe d'âge des 65 à 74 ans. Un gap significatif sur une seule année.

À titre de comparaison, cette hausse est de 4,75% chez les moins de 35 ans.

Source: Insee

FIGDATA

L'étude OpinionWay pour Younited de septembre 2022 apporte des précisions quant aux postes de dépenses sur lesquels les plus de 65 ans ont réduits leurs dépenses :

- ✓ Les dépenses de la maison et de loisir pour 78 % des séniors ;
- ✓ Les dépenses du quotidien pour 76 % d'entre eux ;
- ✓ Les dépenses de sorties culturelles pour 59% des séniors ;
- ✓ Les voyages, les vacances pour 57 % des séniors ;
- ✓ Les dépenses de bien être (coiffeur, esthéticienne, massage...).

Selon une enquête menée par l'IPSOS pour le Secours Populaire Français en 2017, les personnes âgées qui touchent de petites pensions de retraite ont du mal à faire face à l'augmentation des produits de première nécessité ou de l'énergie, aux charges liées au logement, aux dépenses de santé mal ou pas remboursées. Près d'un senior sur deux déclare ne pas parvenir à équilibrer son budget.

Ces difficultés financières influent en particulier sur leur accès à la santé. Ils sont 39 % à avoir le plus grand mal à payer certains actes mal remboursés par la Sécurité sociale et 31 % à financer une mutuelle, soit une augmentation notable en quelques années.

L'activité chez les séniors

En 2020, le taux d'activité des 60-64 ans est de 29.8% dans le département (soit 2 640 actifs en emploi ou chômeurs). Ce taux d'activité est semblable à la moyenne régionale mais inférieur à la moyenne métropolitaine (34.2%).

		Nombre d'actifs (en emploi et chômeurs)	Taux d'activité
Territoire de Belfort	60-64 ans	2 640	29,8%
	65 ans et plus	691	2,5%
Aire urbaine	60-64 ans	5 172	27,0%
	65 ans et plus	1 490	2,3%
Bourgogne-Franche-Comté	60-64 ans	55 552	29,6%
	65 ans et plus	17 619	2,7%
France métropolitaine	60-64 ans	1 370 000	34,2%
	65 ans et plus	440 272	3,3%

Source : Insee RP 2020

En France, 16% des personnes âgées de 55 à 69 ans ne sont ni en emploi ni à la retraite en 2021. Cette part augmente à l'approche de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite, pour atteindre 28% des seniors de 61 ans, avant de diminuer nettement.

Les personnes de 55 à 61 ans ni en emploi ni à la retraite sont majoritairement des femmes (59%) et sont plus souvent peu ou pas diplômées : 42%, soit deux fois plus que les personnes en emploi aux mêmes âges.

Autres indicateurs de fragilité économique

- **Minimum vieillesse**

En 2021, 3,56 % des retraités du régime général du Territoire de Belfort bénéficient du Minimum vieillesse (en hausse par rapport à 2019), la ville de Belfort étant la plus concernée avec 8,23 % des retraités belfortains. Cette part est la plus importante de la région, la moyenne régionale se situant à 2,79 %.

- **Exonération de la CSG**

L'exonération de la CSG est un indicateur de fragilité économique car directement liée au revenu fiscal de référence. En 2021, 21,13 % des retraités du régime général (RG) du département sont exonérés de la CSG (en baisse depuis 2016), plaçant le Territoire de Belfort légèrement au-dessus de la moyenne régionale (20,95 %).

Les cantons de Delle et Grandvillars présentent les taux les plus importants de nombre de retraités exonérés de CSG.

- **Pension de réversion**

La pension de réversion est versée sous condition de ressources aux personnes dont le conjoint (ou l'ex conjoint) est décédé et retraité du régime général. Elle est donc également un critère de fragilité économique.

En 2021, 20,07 % des retraités du régime général (RG) du département sont bénéficiaires d'une pension de réversion ou veuf, en baisse depuis 2016. Le Territoire de Belfort présente cependant le taux le plus important de la région, la moyenne régionale se situant à 18,34 % des retraités.

Le canton de Delle présente le nombre le plus important de retraités bénéficiaires d'une pension de réversion (22,9 %).

- **CSS non participative (ex CMU-C)**

En 2022, près de 6 600 000 personnes sont couvertes par la CSS en France métropolitaine, soit 10.0% de la population totale. Les départements qui présentent les plus forts taux se situent principalement sur la façade méditerranéenne et dans le Nord. Avec une proportion de 11.8% (16 219 personnes), le Territoire de Belfort se positionne au 15ème rang des départements métropolitains. Parmi l'ensemble des départements de Bourgogne-Franche-Comté, le Territoire de Belfort présente le taux le plus élevé.

- **Le non-recours aux Droits**

Depuis plusieurs années, la question du non-recours aux prestations sociales s'est insérée dans le débat public. Le non-recours au minimum vieillesse est particulièrement complexe à estimer, car une telle estimation nécessite un grand nombre d'informations ; il faut en effet parvenir à identifier les bénéficiaires potentiels et, parmi eux, ceux qui y recourent.

Selon une étude réalisée par la DRESS en 2022 sur le non-recours au minimum vieillesse, le non-recours est un peu plus élevé pour les femmes que pour les hommes : le taux de non-recours des femmes s'élève à 52 %, contre 44 % pour les hommes.

Le non-recours croît également avec l'âge des bénéficiaires potentiels, de 47 % pour les personnes âgées de 65 à 69 ans à 56 % pour les personnes d'au moins 85 ans.

LOGEMENT ET HABITAT

La volonté de chacun, bien légitime, est de pouvoir vieillir chez soi. Les besoins de prise en charge et d'accompagnements des personnes âgées diffèrent bien entendu en fonction de l'âge et du niveau de fragilité ou de dépendance. Mais la question du maintien à domicile est centrale et transversale.

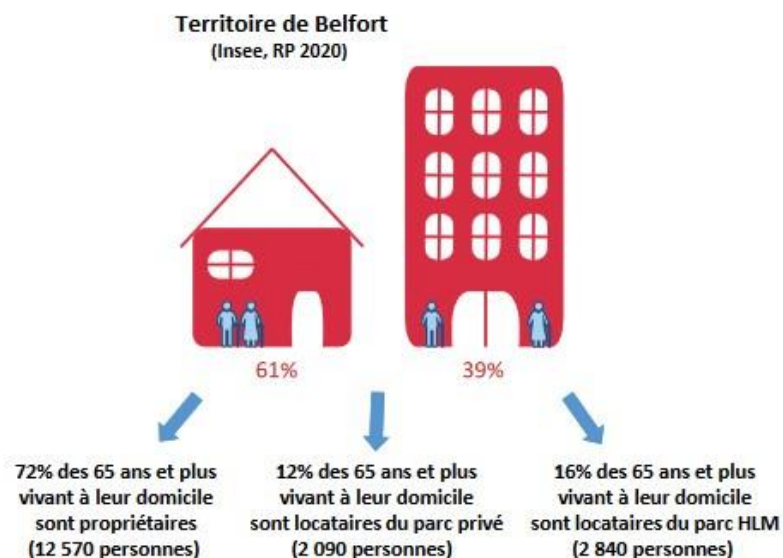
Conditions de logement : une majorité de propriétaires en maison individuelle

La maison individuelle constitue l'habitat privilégié, quel que soit l'âge, en particulier dans les territoires les moins urbanisés. C'est encore plus vrai pour les séniors.

Jusqu'à l'âge de 75 ans, les aînés résidant dans le Territoire de Belfort vivent quasiment tous à leur domicile (soit 23 529 personnes), quel que soit le sexe.

Après 75 ans, 91% des personnes âgées vivent encore chez elles (soit 11 966 personnes) et donc 9% vivent en établissement (soit 1 198 personnes). Cette dernière proportion dépend au niveau local de la présence de structures d'hébergement, ainsi que de leur coût.

À partir de 75 ans, des différences sont à noter : à âge égal, la part des femmes en établissement est plus élevée que celle des hommes. Ce constat s'explique en grande partie par le fait que les hommes âgés vivent plus souvent en couple et peuvent ainsi bénéficier de l'aide du conjoint qui favorise leur maintien à domicile en cas de besoin. Les femmes, dont l'espérance de vie est supérieure à celle des hommes, vieillissent souvent seules et se retrouvent plus souvent en structure d'hébergement pour personnes âgées quand rester à domicile n'est plus possible.



Dans le département, 72 % des ménages de 65 ans et plus sont propriétaires de leur logement, soit 12 570 ménages.

La proportion de ménages propriétaires de leur logement est maximale chez les 65 ans et plus.

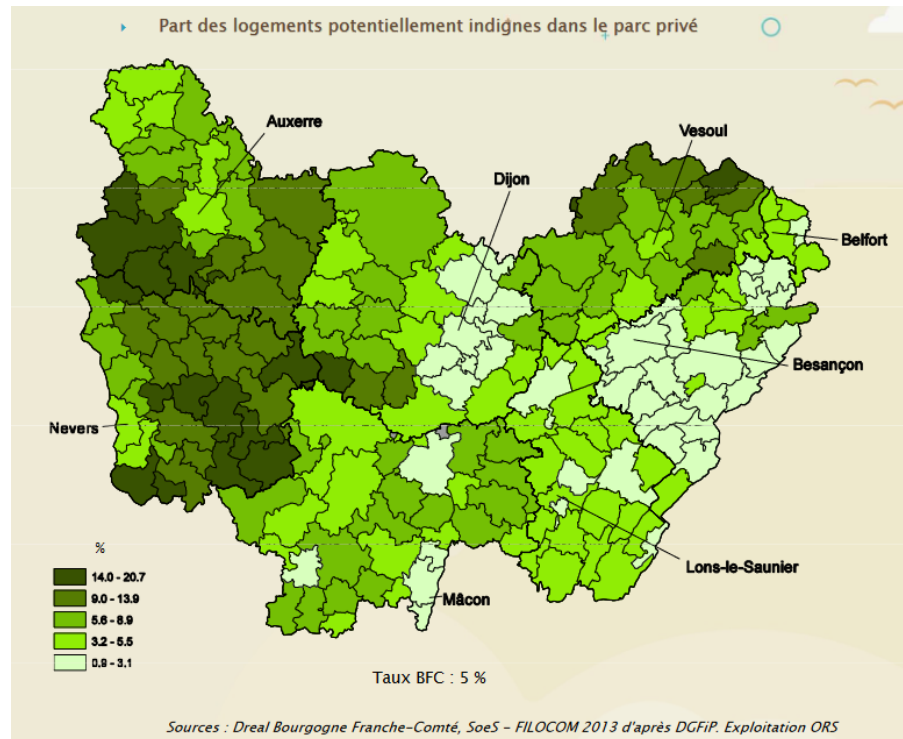
Ainsi, 71.8% des aînés sont propriétaires de leur logement, soit 12 568 ménages de personnes âgées de 65 ans et plus disposant d'un patrimoine immobilier.

Cette part est cependant inférieure à celles observées en Bourgogne- Franche-Comté (79.5%) et en France métropolitaine (76.7%).

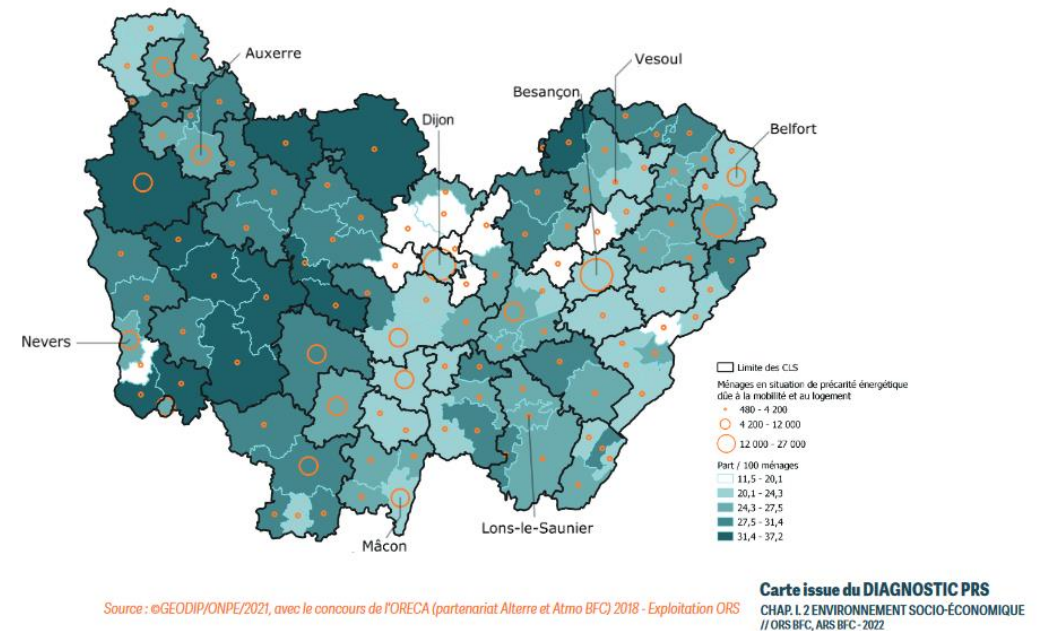
Qualité de l'habitat

L'indicateur mesurant le parc privé potentiellement indigne (PPPI) est un outil de pré-repérage des logements indignes qui permet de hiérarchiser les territoires en fonction du nombre et de la densité du PPPI de chacun.

L'approche infra départementale permet de repérer les territoires où les situations d'indignité sont les plus prégnantes. Les comparaisons interdépartementales doivent en revanche être maniées avec prudence. Les données FILOCOM sur les catégories cadastrales apparaissent difficilement comparables d'un territoire à un autre, tant leurs modes d'actualisation par les services fiscaux semblent différents.



Part de ménages en situation de vulnérabilité énergétique due à la mobilité et au logement dans les EPCI de Bourgogne-Franche-Comté



Adaptation des logements et aides techniques

A l'intérieur des territoires, le logement constitue la clef de la vie quotidienne des personnes âgées et donc un levier d'action pour la préservation de leur autonomie. Par sa localisation autant que par ses caractéristiques, il détermine la qualité de vie au grand âge et conditionne à la fois la capacité des personnes à se mouvoir de façon autonome, et le maintien des relations sociales.

Le logement, à condition d'être aménagé, doit être au cœur de la stratégie de prévention de la perte d'autonomie. Les personnes de plus de 65 ans qui habitent des logements peu adaptés voire inadaptés à l'avancée en âge s'exposent à des facteurs de fragilités, comme le risque de chutes (62 % des 450 000 chutes enregistrées chaque année surviennent domicile), pouvant entraîner une prise en charge en établissement et annoncer les premiers signes de perte d'autonomie. Les conséquences physiques et psychologiques d'une chute peuvent être importantes chez la personne âgée : diminution de la mobilité, perte de confiance en soi, limitation des activités quotidiennes, déclin des capacités fonctionnelles et donc mise en péril du maintien à domicile. Elles constituent la principale cause de décès par traumatisme dans cette population.

Le Département du Territoire de Belfort mène une politique volontariste concernant l'adaptation de l'habitat et l'accessibilité du logement, tant au niveau individuel que collectif, grâce notamment à des partenariats étroits avec des acteurs investis sur la thématique.

Parmi les dispositifs mis en place dans le cadre de cette politique, la **commission des financeurs** est une instance extra légale portée par le Département, réunissant les principaux financeurs de l'adaptation de logement. Elle s'adresse aux personnes âgées en perte d'autonomie, bénéficiaires de l'APA ou d'une carte d'invalidité de 80%, afin de solvabiliser leur plan de financement des travaux d'adaptation préconisés par les ergothérapeutes du Département, en leur octroyant une aide financière calculée en fonction de leur niveau de ressources. Ainsi, en 2023 :

- ✓ 26 personnes ont pu bénéficier d'une aide financière pour adapter leur logement ;
- ✓ 77% des bénéficiaires avaient plus de 70 ans ;
- ✓ Le montant moyen de la subvention par bénéficiaire était de 1851 euros ;
- ✓ Comme les années précédentes, l'adaptation des salles de bain et l'installation de monte-escaliers représentent les travaux les plus subventionnés, suivi par la pose de barres d'appui, d'aménagements d'accessibilité extérieure, et de réhausses de sanitaire.

PROFILS SOCIO-SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX

L'Observatoire Régional de la Santé de Bourgogne Franche-Comté a établi un profil socio-sanitaire et environnemental pour chaque intercommunalité des départements de la région.

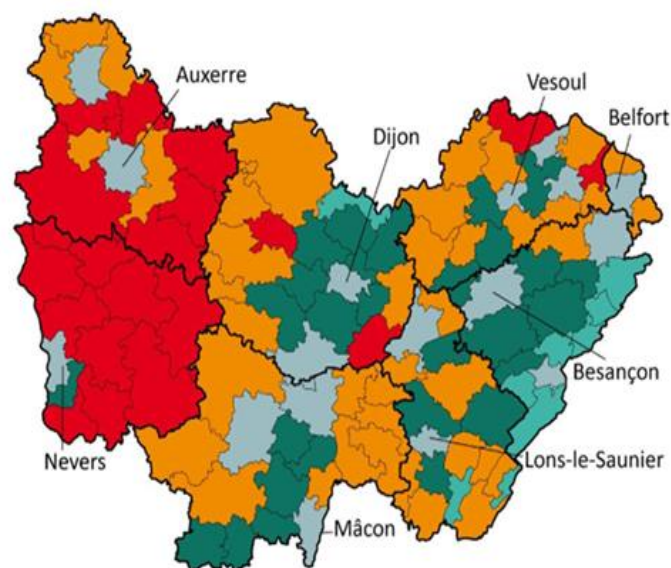
Le traitement statistique par analyse multivariée de 19 variables actives et 27 variables illustratives (socio-démographie, santé, environnement, offre sanitaire et médicosociale) a permis d'établir la classification des 115 EPCI en 5 classes. Pour chaque classe, les territoires qui en font partie ont le plus de caractéristiques en commun, tout en se distinguant le plus de ceux des autres classes.

Profils de Territoires en Bourgogne-Franche-Comté par EPCI

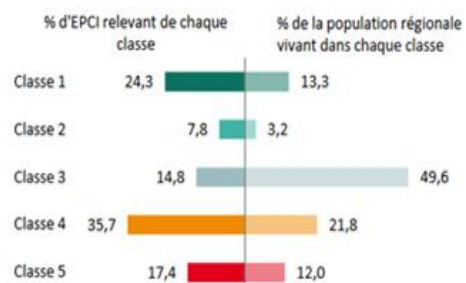
Répartition des EPCI et de la population selon la classe

	Population	Nombre d'EPCI
Classe 1	375 079	28
Classe 2	90 866	9
Classe 3	1 399 446	17
Classe 4	615 979	41
Classe 5	338 413	20

Typologie des EPCI Bourguignons-Francis-Comtois en 5 classes



Poids de chaque classe dans la région



- Classe 1 territoires périurbains favorisés
- Classe 2 territoires frontaliers favorisés
- Classe 3 aires urbaines contrastées
- Classe 4 territoires ruraux défavorisés
- Classe 5 territoires ruraux âgés et défavorisés

Sources : Insee (RP 2013), Inserm CépiDc, ATHI PMSI, CNAMTS RSI, MSA, ARS BFC, exploitation ORS

Les EPCI du Territoire de Belfort relève ainsi des classes 3 et 4 :

Classe 3 : aires urbaines contrastées : Grand Belfort. Cette classe regroupe principalement les aires urbaines et leur couronne, marquées par des situations contrastées dont :

- ✓ Une précarité liée aux logements ;
- ✓ Plus de chômage ;
- ✓ Plus de jeunes non diplômés ;
- ✓ Un mode de vie isolé fréquents et également une population favorisée (cadres...) ;
- ✓ Une sous-mortalité générale, par maladies cardiovasculaires et par traumatismes ;
- ✓ Une sur-morbidité pour maladies mentales ;
- ✓ Territoires les mieux pourvus en offre sanitaire.

Classe 4 : territoires ruraux défavorisés : Communauté de Communes des Vosges du Sud et Communauté de Communes Sud Territoire :

- ✓ Territoires faiblement peuplés ;
- ✓ Défavorisés socialement avec une surreprésentation d'ouvriers ;
- ✓ En surmortalité générale, pour maladies cardiovasculaires et traumatiques ;
- ✓ Les taux d'hospitalisation (toutes causes et pour maladies cardiovasculaires) sont supérieurs à la moyenne régionale ;
- ✓ Part élevée de ménages en situation de précarité énergétique ;
- ✓ Territoires présentant des densités de professionnels de santé inférieures à la densité régionale.

LES AIDANTS

Profil des aidants

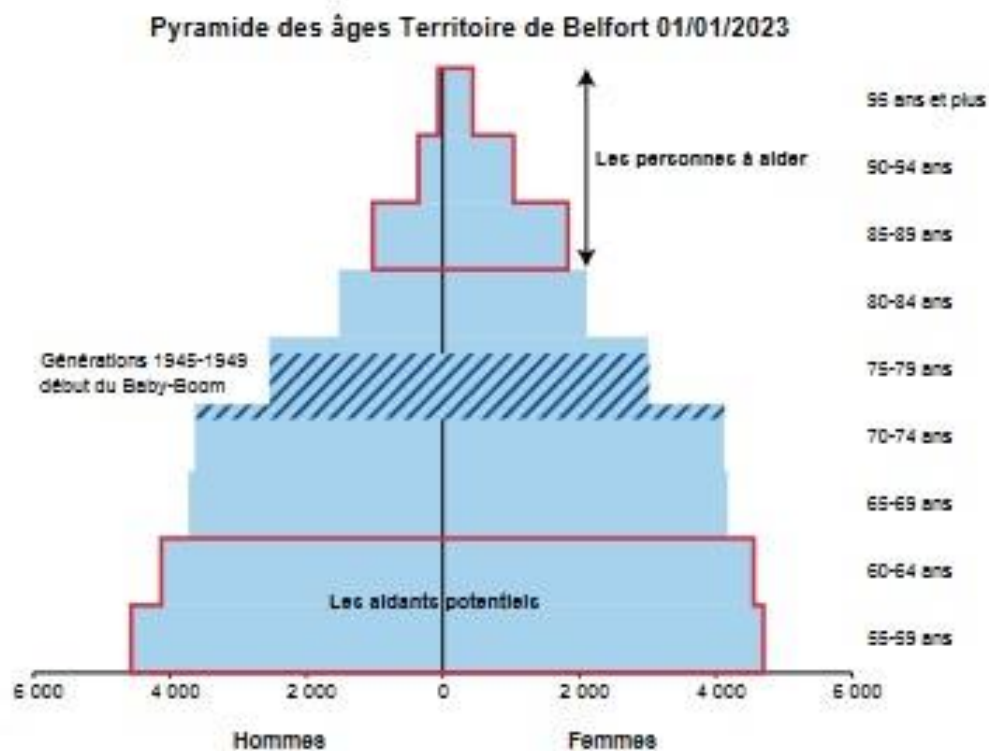
L'aidant est la personne qui vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne (article 51 de la loi du 28/12/2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement).

On distingue plusieurs types d'aidants, principalement dans la famille ou les amis, mais la famille reste le lieu de ressources principal pour la personne âgée en demande de soutien. Plus l'aidant et l'aidé avancent en âge, plus les deux catégories se féminisent.

Les hommes sont accompagnés principalement par leur conjointe et par leur(s) fille(s), rarement par leur(s) fils. Les femmes aidées sont principalement accompagnées par leur(s) fille(s), puis par leur(s) fils pour un quart d'entre elles, et enfin par leur conjoint.

Le vieillissement de la population augmente le besoin de prise en charge, donc une augmentation des demandes d'aide.

- ✓ 52 % des aidants occupent un emploi ;
- ✓ Ils ont en moyenne 52 ans ;
- ✓ 6 % aident un membre de leur famille dont 41% un parent ;
- ✓ 34 % des aidants viennent en aide à plusieurs personnes (multi-aidants) ;
- ✓ 82 % consacrent au moins 20 heures par semaine à l'aidé ;
- ✓ 58 % sont des femmes.



Les aidants se trouvent en grande partie dans la tranche d'âge des 55-64 ans et sont appelés la « génération pivot » car ils doivent s'occuper de leurs parents âgés mais aussi de leurs enfants.

L'activité d'aide dans laquelle s'engagent les aidants est caractérisée par une grande diversité de tâches. Il s'agit tout d'abord de dégager du temps pour réaliser certaines activités de la vie quotidienne pour l'autre : faire les courses, le ménage, organiser et accompagner aux rendez-vous médicaux, effectuer les démarches administratives... Mais parfois ces activités sont plus « lourdes » : pratiquer des soins, faire une toilette, gérer le placement dans un centre de soins, une maison de retraite...

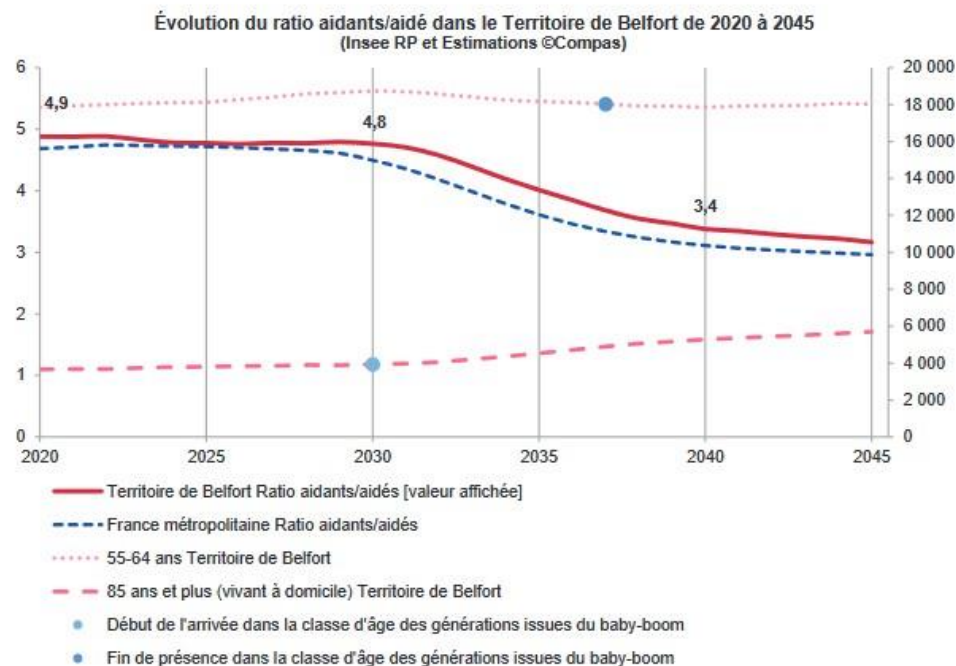
A cela, il faut ajouter une surveillance, une activité de stimulation, notamment dans le cadre de l'accompagnement d'un proche atteint de troubles neurodégénératifs.

L'ensemble constitue une charge mentale très forte, si bien que certains sont obligés de réduire leur activité professionnelle, de renoncer à leurs activités extra professionnelles et voient donc leur vie sociale impactée

Une diminution du nombre d'aidants auprès des personnes âgées dépendantes

Au 1er janvier 2023, le ratio aidants/aidé en France métropolitaine est de 3,7. Le Territoire de Belfort se positionne au 30ème rang des départements métropolitains avec un ratio de 3,8 aidants pour une personne aidée. Ce ratio est supérieur aux moyennes régionale (3,4) et métropolitaine (3,7).

Les générations du Baby-Boom vont quitter progressivement la tranche d'âge des aidants potentiels et vont arriver aux âges de la dépendance. Le rapport entre le nombre d'aidants potentiels connaît tendanciellement une forte baisse.



Les aidants risquent donc d'être de plus en plus rares au fil des années, d'où l'importance de les préserver. D'autant que prendre soin d'un proche a des conséquences qui peuvent s'avérer difficiles au long cours et mener à une situation de fragilité. L'on constate ainsi régulièrement un épuisement des familles pour les raisons suivantes :

- **Difficulté liée au repérage des aidants**

69 % des aidants ne se reconnaissent pas comme tel, et ont du mal à mesurer les impacts de leur accompagnement sur leur propre vie et santé.

- **Difficulté liée au repérage des moments de rupture**

Les personnes ne se renseignent sur les dispositifs qu'à partir du moment où elles se trouvent directement concernées ou épuisées. La prise en charge doit alors s'organiser dans de brefs délais, voire en urgence.

- **Difficulté liée à l'évaluation du « fardeau » de l'aidant**

Une fois l'aidant repéré, comment évaluer son fardeau objectif (problèmes pratiques rencontrés par l'aidant) et subjectif (poids de la relation d'aide, stress, culpabilité) ? Par qui ? Quelles réponses ensuite lui donner ?

- **Difficulté liée à la réticence des aidants à accepter de l'aide**

De nombreux aidants refusent d'être aidés, par culpabilité, par contrainte économique, ou par manque d'anticipation. La sous-utilisation des dispositifs de répit illustre bien ce phénomène.

Plusieurs accueils de jour dans le département ont en effet, chaque semaine, des places vacantes, et l'expérimentation de relayage, en place dans le département depuis 2019, peine à se développer. A noter que le coût et la crise sanitaire liée au Covid en 2020 ont également eu un impact sur le déploiement de ces services.

On ne peut ignorer les conséquences de ces difficultés (et le risque d'épuisement sous-jacent) sur la vie de l'aidant et celle de la personne aidée : impact sur la santé physique, psychique et sociale (pouvant « précipiter » l'aidant dans la dépendance), impact également dans la relation d'aide ayant des répercussions sur toute la famille, et pouvant aller jusqu'à remettre en cause le maintien à domicile de la personne aidée.

Une stratégie territoriale de soutien aux aidants

Au regard de ces éléments, le soutien aux aidants est donc un enjeu important, tant pour les personnes en perte d'autonomie que pour les aidants (gain qualitatif à la fois individuel et collectif).

Le département du Territoire de Belfort dispose déjà d'un certain nombre d'outils de répit : 83 places d'accueil de jour, 20 places d'hébergement temporaire, 38 places d'accueil familial, 2 haltes-répit, 10 places en Équipe Spécialisée Alzheimer (ESA), et 1 plateforme de répit pour les aidants.

La politique relative à l'aide à domicile portée par le Département par le biais de l'APA, ainsi que le service départemental de soutien psychologique « Domicile Écoute Seniors », contribuent également fortement au soutien des aidés et de leurs aidants.

Pour autant, certains de ces outils ne sont pas mobilisés au maximum de leur capacité, souffrant d'un manque de visibilité et de reconnaissance (accueil de jour en partie, hébergement temporaire), alors que d'autres sont par ailleurs saturés (ESA, SSIAD).

La stratégie de soutien aux aidants développée au niveau local, basée sur le repérage, l'évaluation et le suivi des aidants, a comme objectif d'optimiser les outils existants à travers la réorganisation d'une offre territoriale ainsi que de soutenir des projets novateurs, afin de personnaliser les parcours, d'accompagner la relation d'aide et proposer une offre de répit la plus diversifiée possible.

LA MOBILITÉ DES PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS

En matière de mobilité, le vieillissement ne recouvre pas les mêmes enjeux pour l'ensemble de la population des plus de 60 ans. Du passage à la retraite à l'entrée dans le grand âge, les besoins et contraintes de mobilité sont très variables.

Une étude sur la mobilité des personnes âgées dans le Territoire de Belfort, menée en 2020 sous forme d'ateliers collectifs de concertation ¹, a permis d'évaluer la mobilité des personnes âgées pour mieux connaître les pratiques et les difficultés de déplacements des personnes vieillissantes, ainsi que d'établir un diagnostic de territoire sur ce thème.

La mobilité est un élément important pour favoriser la vie sociale et permettre la pratique d'activités. A ce titre, les situations sont diverses et fonction de :

- ✓ L'environnement social des personnes (possibilité de faire appel à des proches ou des tiers notamment associatifs) ;
- ✓ Leurs caractéristiques individuelles (problématiques liées à la santé entraînant une limitation de mobilité, une limitation à la capacité à conduire ou d'utiliser les transports collectifs) ;
- ✓ Les ressources de l'environnement (présence de commerces et services dans l'espace de proximité, desserte en transport en commun).

Les services de livraisons et commerces itinérants semblent pouvoir pallier au manque de commerces de proximité dans certains secteurs.

- **Le déplacement piéton**

Les déplacements piétons, peu cartographiés, sont très présents dans les discours des personnes, pour indiquer :

- ✓ L'importance de la marche dans la qualité de vie (marche pour l'agrément ou utilitaire si commerces et services à proximité) ;
- ✓ Des éléments facilitateurs (qualité des trottoirs, caddies à roulette servant de déambulateur) ;
- ✓ Des problématiques d'accessibilité ou autres freins (état de santé, dangerosité liée à l'automobile notamment, météo et insécurité sociale).

¹ 4 ateliers ont été organisés, réunissant une quarantaine de participants au total : 1 à Belfort, 1 à Chèvremont, 1 à Giromagny et 1 à Beaucourt (janvier 2020).

- **Le vélo**

Les déplacements à vélo sont plus vus comme une pratique de loisirs qu'utilitaire :

- ✓ Du fait de la dangerosité perçue de ce mode de déplacement et de l'absence de stationnement.
- ✓ Les vélos à assistance électrique (VAE) et l'offre vélo Optymo sont peu mentionnés et ne semblent pas forcément adaptés aux personnes âgées.

Les discours relatifs au bus sont différents en fonction des lieux d'habitation.

A Belfort, le bus urbain est plus fréquemment jugé de manière positive, alors qu'il est vu de manière très négative par les habitants des communes périurbaines et rurales. Les critiques sont formulées pour :

- ✓ Des raisons culturelles et générationnelles ;
- ✓ L'inconfort lié à la conduite, aux attitudes des autres utilisateurs ;
- ✓ Les caractéristiques du réseau (tracé des lignes, cadencement, distance domicile/lieu d'activité – arrêt, l'inconfort des arrêts), surtout pour les ateliers de Giromagny et Chèvremont ;
- ✓ Le fonctionnement d'Optymo et la fin des campagnes promotionnelles pour les cartes de bus dans les communes rurales.

- **La voiture**

Pour les personnes en capacité de conduire, il s'agit du mode de déplacement optimal offrant souplesse et liberté.

La conduite est également jugée difficile, en raison de la densité de circulation notamment sur certains axes autoroutiers.

Pour les personnes en incapacité de conduire, ou sur le point de ne plus être en mesure de le faire, la fin de la conduite est vécue de manière très négative et fait craindre une perte importante de vie sociale. Le recours à un tiers (famille, ami-e, voisin) est fréquent, mais considéré comme gênant en dehors de la famille.

Les pratiques alternatives à l'autosolisme restent confidentielles et peu utilisées.

- **Inclusion numérique**

Il semble y avoir un besoin d'accompagnement pour l'utilisation des NTIC. D'après une étude du Compas réalisée en janvier 2022, l'âge constitue l'un des indicateurs permettant d'évaluer l'indice de rupture face au numérique.

Aussi, pour les personnes âgées de plus de 70 ans, on constate que le Territoire a un indice de fracture relativement proche de la norme métropolitaine (respectivement 12,3 % et 12,4 %) et plus faible que l'indice de la région (14,1 %).

Dans le détail des cantons, l'indice de rupture face au numérique pèse de façon différenciée, témoignant des caractéristiques à chacun d'entre eux. Les cantons de Valdoie et de Bavilliers sont les cantons pour lesquels le facteur de l'âge est le plus prégnant en termes de fracture numérique.

ANNEXE - Sources

Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) :

Estimation de population au 1er janvier 2023, janvier 2023, prévisions.

RP2019 exploitation principale, géographie au 01/01/2022 Résidences principales par type de logement

Scénario central des projections de population 2013-2070.

Insee, RP 2019, exploitation complémentaire au lieu de résidence, mise à jour novembre 2022.

Indicateurs sociaux départementaux, novembre 2021.

Tableaux de l'économie française, Edition 2020.

Insee Flash, la mortalité en Bourgogne Franche-Comté, janvier 2020

Taux de pauvreté selon l'âge du référent fiscal en 2019, janvier 2022 (Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Ccmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi).

Insee référence, Éclairage, les activités des séniors, 2018

Insee Flash n°5, Habitat des séniors franc-comtois, janvier 2015.

Insee, Enquête logement, 2013.

Santé publique France : Analyse trimestrielle des indicateurs surveillés en continu, juin 2022.

Santé publique France : Enjeux sanitaires de l'avancée en âges, novembre 2022.

Observatoire Régional de la Santé Bourgogne Franche-Comté (ORS BFC),

Projet Régional de Santé, diagnostic régional, 2018-2022

Diagnostic préparatoire au PRSE3, 2022.

Perception des personnes âgées, familles et aidants sur leur droit d'expression face à leur projet de vie, l'articulation de ce droit avec le fonctionnement des établissements et services sociaux et médico-sociaux, juin 2021.

Les personnes âgées et leurs aidants : besoins, satisfaction des besoins sur les aspects social-santé, leviers de leur participation, décembre 2019.

Drees, Indicateurs sociaux départementaux

Les proches aidants : une population hétérogène, mai 2023.

La sociabilité et l'isolement des séniors, juillet 2022.

Le non-recours au minimum vieillesse des personnes seules, mai 2022.

Enquête Aide sociale, septembre 2021.

L'état de santé de la population en France, rapport 2017.

OSD – Territoire de Belfort – Compas, janvier 2022.

Sonar – Détecter les fragilités sociales révélées par la crise sanitaire- Compas, décembre 2020.

Compas Zoom pour agir, Veille sociale : Isolement des personnes âgées et COVID-19, mars 2020.

Conseil départemental du Territoire de Belfort, décembre 2022.

Dispositif d'aide à l'adaptation de l'habitat, Bilan 2022, Soliha, bilan 2023 en cours de réalisation.

Observatoire des fragilités, CARSAT Bourgogne Franche-Comté, données 2021.

Observatoire des fragilités, CARSAT Bourgogne Franche-Comté, 2021 pour les communes.

Les petits frères des pauvres :

2ème édition du baromètre sur la solitude et l'isolement des plus de 60 ans en France, septembre 2021.

L'exclusion numérique des personnes âgées, septembre 2018.

Fondation Abbé Pierre : État du mal logement en France, rapport 2022.

DRJCS : chiffres clé 2019

Carsat : Statistiques régionales du régime général, année 2021